

## **CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION de la finale**

### **Grand Prix de France de CROSS-CANIN de la SCC**

Il est établi par le GTCC dans le but essentiel d'aider le comité d'organisation à mettre sur pied dans les meilleures conditions cette manifestation.

Le club qui sollicite et fait acte de candidature, auprès de son CTR avec l'aval et le soutien de la Canine Territoriale pour l'organisation d'une finale nationale, s'engage à respecter le présent cahier des charges.

La Canine Territoriale qui demande ou accepte l'organisation d'une finale nationale se doit de donner au comité d'organisation ad hoc les moyens de réussir pleinement la manifestation.

#### 1 – Lieu de la finale :

Celle-ci devra se dérouler dans un cadre agréable permettant un accès facile pour les concurrents et le public. Le comité d'organisation veillera à avoir le matériel et le personnel nécessaire conformément aux prescriptions du présent cahier des charges.

Il veillera particulièrement :

- A la nature du sol sur lequel se déroulera la course.
- La présence de tribunes pour les concurrents et le public est souhaitable notamment sur la ligne d'arrivée et/ou de départ.
- Accès gratuit pour les concurrents et les accompagnateurs,
- Parkings permettant le stationnement de VL et camping-cars
- Parking Officiel avec emplacement VL et camping-car
- A effectuer un fléchage directionnel facilitant l'accès à la manifestation.
- Possibilités d'ombrage et points d'eau fraîche pour les chiens,
- Respecter les directives de la Direction Départementale de la Protection des Populations pour le déroulement de la manifestation.
- A prévoir un poste de secours (Pompiers ou secouristes),
- Délimiter une zone strictement réservée aux coureurs à la fois sur le Départ et l'Arrivée.
- La présence d'un service vétérinaire pendant le déroulement de la manifestation ou numéro d'urgence
- A la propreté du site pendant la manifestation avec présence de poubelles en nombre suffisant et distribution de ramasses crottes aux concurrents.
- Présence de personnels chargés de la propreté du site pendant la manifestation

- Que le site dispose de sanitaires conformément à la réglementation et en nombre suffisant.
- De disposer d'un podium aux couleurs de la S.C.C. pour la remise des prix.
- . Le sigle de la S.C.C. et le nom en toutes lettres de : Société Centrale Canine, le sigle de la Canine Territoriale, doivent apparaître prioritairement et occuper une place prépondérante sur tout document, visuels, podiums, bordures de terrains, fléchages, dossards ou brassards, tee-shirt et sur tous les supports d'annonce ou de clôture de la manifestation.

Le choix du jury est effectué par la C.N.E.A.C. qui le communiquera au comité d'organisation.

Le Comité d'organisation mettra à disposition du jury le personnel nécessaire au traçage, au bon déroulement de la course ainsi qu'au secrétariat de l'épreuve.

### 3 - Participants.

- . Pour participer au GPF CC il faut être en possession d'une licence valide.
- . Les licenciés des autres Fédérations seront acceptés sur la Finale.
- . Il pourra être délivré des licences CNEAC à la journée dans les conditions habituelles.
- . Tous les participants seront classés mais seuls les titulaires de la licence CNEAC de l'année pourront prétendre au titre de vainqueur du GPF de Cross-Canin de la SCC.

### 4 - Règlement :

Le règlement en vigueur est celui de la discipline validé par le Comité de la SCC.

### 5 - Secrétariat et Site Internet

Le secrétariat sera assuré par l'équipe d'organisation. Un local équipé de prises de courant, de tables et chaises, à proximité immédiate des terrains.

Il est souhaitable de disposer d'une ligne ADSL haut débit pour une retransmission en direct ou léger différé.

Pour tous renseignements prendre contact avec le responsable du Groupe Grands Événements.

Tableaux d'Affichage, Ordre de départ, Résultats (L'affichage des résultats sera effectué après chaque épreuve pour permettre aux concurrents la vérification de l'épreuve).

### 6 – Sonorisation

Le terrain doit être équipé d'une sonorisation performante permettant d'effectuer les annonces et informations nécessaires au bon déroulement de la manifestation, l'animation pendant les épreuves et la remise des prix. L'ensemble sonorisation devra comprendre, au minimum, 1 micro fixe et 2 micros HF ainsi qu'un lecteur de CD.

### 7 – Récompenses

La dotation en récompenses sera faite par le club organisateur, elle récompensera les 3 premiers de chaque catégorie. Un cadeau souvenir sera prévu pour chaque participant identifié au GPF Cross-canin de la SCC.

### 8 – Annonce de la finale :

Celle-ci sera réalisée par le comité d'organisation: Presse locale, régionale, spécialisée, par affichage, par la radio et la télévision, les sites de la discipline français et étrangers.

Et en priorité sur le Site Internet : <http://activites-canines.com> à partir des informations fournies par le comité d'organisation.

#### 9 – Le comité d'organisation :

· Effectue la recherche des partenaires locaux dans le respect des accords pris avec le partenaire principal. Il peut démarcher : les artisans du terroir, les industriels, et tout commerce qui apporterait par sa présence une animation et un aura supplémentaire à la manifestation.

Proposer toutes animations en rapport avec la discipline après accord de la Commission CNEAC.

· Réalise le catalogue de la manifestation. Il peut vendre les espaces publicitaires du catalogue. Le bon à tirer du catalogue avant tout impression sera soumis à la C.N.E.A.C. Le catalogue devra comporter le mot du Président de la S.C.C., du Président de la Canine Territoriale accueillante, du Président de la C.N.E.A.C. la liste des participants classés par Catégorie avec indication du nom du chien, du conducteur, de son club et de sa régionale d'appartenance.

· Expédiera les invitations auprès des Officiels, du Conseil Municipal, du Conseil Général, de la-Canine Territoriale, C.N.E.A.C. etc....

· S'engage à faire figurer sur tout document, affiches, invitations, et tout matériel et visuels de communication, banderoles, T-shirt, etc... le terme « Grand Prix de France de Cross-canin de la Société Centrale Canine ». Ainsi que les sigles de la S.C.C. et la mention en toutes lettres de Société Centrale Canine qui devront occuper une place prioritaire et prépondérante en entrée de site, sur le parcours y compris pour les podiums et sur tout matériel visuel ou d'impression.

Il faut impérativement présenter à la C.N.E.A.C. un bon à tirer.

#### 10 – Budget de fonctionnement :

Le comité d'organisation ouvrira ou utilisera un compte bancaire sur place. Toutes les opérations d'encaissements et de paiement seront faites sur ce compte sous la responsabilité du comité d'organisation.

Un budget prévisionnel sera présenté pour validation à la C.N.E.A.C. 6 mois avant la manifestation. Joindre le R.I.B. du compte bancaire de la manifestation. La C.N.E.A.C. versera une subvention de ..... €, conformément aux dispositions du tableau général des allocations SCC/CNEAC qui sera versée sur le compte bancaire de la manifestation deux mois avant.

#### 11 - Les litiges :

Ils seront réglés par le Président C.N.E.A.C. et le délégué désigné par le Comité d'organisation.

Lu et approuvé, le ..... à .....

Signatures précédées de la mention manuscrite « bon pour accord »

Le Président de la C.N.E.A.C.

Le Président du comité d'organisation

Jean Claude METANS

nom et signature